

Type de réunion

Réunion de lycée général et technologique public

Discussion sur le constat

Les gens se sentent peu concernés par le débat ; cela est visible à travers la faible participation à ce groupe de discussion.

Les participants ont le sentiment très fort que les informations ne remontent jamais.

Le contenu de ce débat ne vise-t-il pas qu'à réaliser des économies pour "dégraissier le mammoth" : on veut rentabiliser l'Ecole ; ce qui est absurde.

La mise en place de l'AGCS se traduit par des perspectives de privatisation. Peut-on mener ce débat en ignorant le risque de privatisation par le désengagement de l'Etat dans la fonction publique.

Il y a une très grosse inquiétude sur la transparence de l'information et sur l'exploitation des interventions qui vont remonter. Tout n'est-il pas déjà préparé ? Le traitement des comptes-rendus par un logiciel reconnaissant des mots clés ne va-t-il pas les vider de leur sens ?

01 Quelles sont les valeurs de l'école républicaine et comment faire en sorte que la société les reconnaisse ?

Pourquoi tout d'un coup ce débat alors que les réponses semblent déjà écrites ? Toutefois ce débat est l'occasion de révéler un malaise grandissant. La masse des enseignants vieillit, les classes se chargent ; il semble que l'« on » cherche avant tout à faire des économies. Savoirs, savoirs-faire, savoir-être : on demande tout à l'Ecole.

L'aspect formation à la citoyenneté est négligé, et pourtant essentiel. Les valeurs républicaines peuvent apparaître en contradiction avec celles de la société actuelle, telles qu'elles sont véhiculées par les médias et les émissions qui s'adressent aux jeunes.

Qu'est-ce que la culture jeune ? Elle est perçue comme un mode d'indentification à un groupe qui ne passe pas par la parole. Cette identification doit se faire dans la tolérance et le respect des autres. Celui qui se démarque par son comportement vestimentaire doit tolérer l'« opinion de l'autre ». La question est celle des limites (par exemple dans les tenues vestimentaires). Le rôle de l'école est d'aller à contre-courant de cette tendance à la tribalisation et de favoriser la socialisation des jeunes donc l'acceptation de l'Autre.

Derrière cette question se pose celle des signes d'appartenance religieuse. Depuis un siècle, la tradition de l'école publique est celle pour les enseignants d'une absence de signes, et celle pour les élèves d'une discrétion à cet égard. La seule exception depuis 100 ans est celle de la période Pétain. Le principe de laïcité est lié à celui d'égalité des chances, notamment entre filles et garçons. Ce principe d'égalité des chances est dénoncé comme contradictoire avec les tendances communautaristes. Le rôle de l'école est aussi celui d'intégrer, et non de valider les replis communautaires. Mais la neutralité vis-à-vis des signes religieux supposerait également une neutralité politique.

02 Quelles doivent être les missions de l'école à l'heure de l'Europe et pour les décennies à venir ?

"Les hommes, placés dans une situation de fait nouvelle ou dans un système d'obligations différent, adaptent leur comportement et deviennent autres. Ils deviennent meilleurs si le contexte nouveau est meilleur: celui-ci est l'histoire de la construction européenne". Cette réflexion de Jean MONNET est étonnamment d'actualité car le processus d'élargissement de l'U.E. que nous connaissons

aujourd'hui est sans précédent par son ampleur et son sens politiques; il oblige les individus et investit l'institution scolaire dans sa mission d'éducation et de formation.

L'U.E. intervient déjà en matière d'éducation et de formation: aide à la mobilité des jeunes, des enseignants et des étudiants; enrichissement culturel, encadrement des services de cinéma et d'audiovisuel; harmonisation des diplômes et des qualifications...

Faut-il aller plus loin dans ce sens, pour quels objectifs et quelles actions à l'échelon national où nous place le présent débat?

Aller plus loin car l'élargissement de mai 2004 et ceux qui s'annoncent dans un futur proche posent de plus en plus la problématique d'une Europe-espace et Europe-puissance.

Pour l'institution scolaire, l'Europe-espace signifie qu'elle doit former des individus capables de participer au brassage de plus en plus important de nationalités qui se juxtaposent d'abord puis travaillent ensemble ensuite sans jamais vraiment se fondre entre elles; ces individus ne doivent pas aboutir à la création d'une caste d'apatrides mais d'un tissu d'hommes et de femmes soucieux d'avoir une culture européenne en même temps qu'une culture d'entreprise, quelque soit leur lieu de travail. La dimension internationale est devenue depuis janvier 1993, avec la libre circulation des personnes, un des objectifs les plus stimulants de la formation pour donner à nos élèves le goût de concevoir une carrière riche de fonctions et d'emplois et conçue dans l'espace élargi de l'U.E.

Cet espace européen doit aussi avoir le visage de la puissance: celle-ci conduit à penser que chacun d'entre nous, parents, élèves et enseignants doit tenir pour indispensable que les fruits de ses actes et de son travail doivent profiter à la fois à la société et à son épanouissement personnel afin de conforter l'U.E dans son positionnement mondial.

Cette problématique Europe-espace/Europe-puissance doit apparaître séduisante sans toutefois tomber dans l'optimisme béat. Pour aboutir, l'institution doit privilégier 3 objectifs fondamentaux pour l'élève:

- Objectif 1/ les compétences transnationales et le projet professionnel
- Objectif 2/ la mobilité et le partenariat
- Objectif 3/ l'éducation à la citoyenneté européenne

L'expérience de notre lycée dans le volet "relations internationales" de son projet d'établissement et sa vocation technologique sont suffisamment établies pour nous avoir permis de travailler à ces objectifs: échanges multinationaux et projets éducatifs européens, partenariat d'entreprises et stages à l'étranger pour les étudiants de S.T.S sont le lot commun et traditionnel de chaque année scolaire. Ces actions ont été présentées en introduction au débat et ont suscité des réactions et des propositions de la part des participants.

04 Faut-il partager autrement l'éducation entre jeunesse et âge adulte et impliquer davantage le monde du travail ?

Lors des deux demi-journées, le débat porte sur différents aspects que nous avons regroupés, pour la synthèse, en thèmes : Durée de la formation initiale – Accès et connaissance de la formation continue – Culture générale, technique et professionnelle – Implication des entreprises, stages – Parcours individualisés, passerelles.

- Durée de la formation initiale : Les avis exprimés montrent qu'il ne semble pas souhaitable, probablement pas possible, de définir une durée uniforme de formation initiale, tant les souhaits individuels et les besoins du marché du travail sont variables.
- Accès et connaissance de la formation continue : Plusieurs participants ont fait état d'une certaine méconnaissance des possibilités d'accès et de financement de la formation tout au long de la vie. Cela augmente l'angoisse des élèves et de leurs parents par rapport aux choix d'orientation qui pourraient s'avérer inopportuns. Des échanges et une information ont porté sur le congé individuel de formation (formation continue rémunérée), la validation des acquis de l'expérience (VAE), les organismes de formation (GRETA, ...). Il apparaît qu'une meilleure information sur ce sujet permettrait aux élèves et à leurs parents d'opérer des choix d'orientation plus sereins dans une perspective de formations complémentaires
- Culture générale, technique et professionnelle : Le débat a porté sur la répartition des rôles entre entreprises et école pour assurer la formation de base et la formation au métier. Au terme des nombreux échanges sur la notion de culture générale, associée à la formation des citoyens, il ressort qu'elle doit rester de la responsabilité de l'Education Nationale (EN), en formation initiale. Il convient

de se reporter au débat sur le socle commun de connaissances pour en cerner les contenus. Un parent d'élève, chef d'entreprise, confirme que le monde de l'entreprise n'est pas compétent pour assurer cette formation.

Un large consensus se dégage sur la formation technologique, très présente à l'esprit des participants puisqu'elle correspond à 5 baccalauréats et plusieurs BTS préparés dans l'établissement. Elle doit être proche des pratiques du monde professionnel et être assurée par des enseignants en relation régulière avec des entreprises du domaine concerné.

La formation professionnelle, au sens de l'adaptation à la fonction et au poste de travail, semble relever de la compétence des entreprises. Il en va de même de l'apprentissage des règles de fonctionnement d'une entreprise. Toutefois, tous les participants adultes au débat confirment que cette formation en entreprise ne peut profiter pleinement qu'aux personnes qui disposent d'un bagage suffisant de culture générale, notamment compréhension et expression françaises, assimilation de règles communes. En résumé : Apprendre à apprendre.

- Implication des entreprises, stages : Les enseignants et le chef d'entreprise présents s'accordent sur la nécessité d'une meilleure connaissance mutuelle. Cela passe par des opportunités de rencontres, basées sur le volontariat, éventuellement incité par l'EN et les organisations professionnelles, concernant aussi les enseignants des disciplines générales.

Pour les enseignants, la pratique de stages en entreprises, sur les mêmes bases que ci-dessus, leur apporterait une connaissance approfondie de ce milieu sûrement très profitable aux élèves. Les modalités de mise en œuvre requièrent une réflexion plus poussée pour garantir pertinence, utilité pour l'entreprise et l'enseignant, compatibilité avec le service.

Les stages de découverte des entreprises par les élèves sont ressentis comme peu utiles au collège. Ils seraient probablement plus pertinents au lycée (1^{ère}, terminale).

- Parcours individualisés – Passerelles : Plusieurs participants font état de la nécessité ou de l'envie d'évoluer dans sa pratique professionnelle (changement de métier ou de fonction, adaptation aux techniques, ...) au cours de la vie active. Il faut donc permettre à chacun de construire son parcours de formation à différents moments.

Des jeunes qui éprouvent les plus grandes difficultés à définir leur projet professionnel peuvent avoir besoin d'une ou deux années d'expérimentations diverses avant de s'affirmer. Il ne faudrait qu'ils rencontrent à ce moment là des obstacles importants à une poursuite d'études (ex. inscriptions en CPGE impérativement l'année d'obtention du bac). D'autres qui ne se projetaient pas dans une formation longue ont du mal à satisfaire l'envie de poursuite née de l'intérêt découvert dans le parcours initial (l'appétit vient en mangeant).

05 Quel socle commun de connaissances, de compétences et de règles de comportement, les élèves doivent-ils prioritairement maîtriser au terme de chaque étape de la scolarité obligatoire ?

Quel est le rôle d'un lycée, d'un collège ? Un élève répond. Pour lui il s'agit avant tout d'obtenir un Bac+2 sans lequel on ne peut travailler. Pour un autre, il veut un travail intéressant, bien payé ; la spécialisation (quelle qu'elle soit, d'ailleurs...) n'est alors qu'un outil pour atteindre ce but. Une contradiction existe dans ce que les employeurs exigent de l'école : d'une part les jeunes doivent être immédiatement opérationnels, d'autre part, ils doivent être polyvalents et adaptables, les deux termes ne recouvrant pas la même réalité. La question se pose donc du moment de la spécialisation dans le parcours de l'élève. Les jeunes souvent ne savent pas vers quels métiers ou secteurs professionnels s'orienter ; s'ils en ont parfois très tôt une idée, celle-ci peut changer. Dans ces conditions la spécialisation ne doit pas être trop précoce. La mission de l'école n'est pas de fournir des ouvriers aux entreprises ; elle est d'abord de former des individus.

Qu'est-ce que la culture générale ? La culture générale est souvent perçue comme un pensum par les élèves, alors que c'est elle qui fonde la réflexion, l'esprit critique, la capacité d'analyse, si fondamentales plus tard dans la vie active. C'est également la culture générale (dont l'histoire et la géographie) qui forme le citoyen. Elle inclut sans aucun doute la culture technique : les maths, l'informatique, l'électronique, les langues... et contribue ainsi à l'adaptabilité des personnes à l'évolution des techniques et de l'environnement économique.

Que signifie l'égalité des chances ? Celle-ci dépend beaucoup du contexte familial. Les enseignants ne sont pas en mesure de gommer toutes les inégalités induites par les différences de

contexte familial. Plus la classe est nombreuse, plus ce « lissage » des inégalités est difficile à mettre en œuvre. Le nombre dans les classes accroît la distance enseignant-élève et favorise l'indiscipline. Paradoxalement, dans les matières qui forment directement à la citoyenneté, qui développent l'esprit critique ou nécessitent un travail oral important (français, philosophie, langues, histoire ...) les classes ne sont jamais dédoublées.

Les débattants font état de la réduction tendancielle des volumes horaires, du moins dans certaines matières. Celle-ci suppose en retour une augmentation du travail individuel, donc en dehors de l'école, ce qui renforce les inégalités. L'école d'ailleurs ne prend pas en compte les inégalités sociales et familiales des élèves. Cette non reconnaissance des inégalités et de l'hétérogénéité fonde l'échec du collège unique. Peut-être faut-il davantage individualiser les formations, dès la 6^{ème}. Certains élèves auront besoin de davantage d'heures en français (pour acquérir le même niveau), d'autres de maths.

Faut-il réellement attendre la fin de la 3^{ème} pour procéder à une « orientation » ? On ne fait que retarder les choix. D'un autre côté, les jeunes n'ont encore à ce stade qu'une idée vague de leur projet.

La sélection en France est une sélection par l'échec. On exclut année après année de la voie dite royale les élèves qui « n'ont pas le niveau ». Il faudrait développer et aménager des passerelles (remise à niveau...), entre filières, professionnelles, technologiques, générales. Par exemple, organiser la reconnaissance de l'acquisition de compétences (via une grille..) qui permette à un étudiant de continuer dans un autre diplôme. Cela suppose toutefois que ces référentiels de compétences soient liés aux enseignements et définis au niveau national.

Insidieusement, « on apprend aux jeunes à ne comprendre qu'une partie [des enseignements] mais à très bien vivre avec ». Les annonces d'« objectifs » officiels en termes de réussite au baccalauréat ou de limitation des redoublements ne font qu'accroître la démotivation des élèves (absence de « sanction » au non-travail).

Les activités extrascolaires à l'école, comme les voyages, sont indispensables. Elles ne sont pas toujours en lien direct avec les enseignements, mais permettent aux élèves d'accroître leur ouverture d'esprit, d'acquérir des connaissances ou de découvrir le monde du travail. Ils participent à l'éducation à la citoyenneté en développant des savoir-être. Se pose toutefois l'égalité de l'accès à ces activités de plus en plus prises en charge par les familles. Ainsi certains élèves, les plus défavorisés socialement ou culturellement, n'en profitent jamais.

Quel doit être le socle commun de connaissances ? Il faut une formation générale, mais toutes les matières ne sont pas attirantes. Faut-il alors un choix des matières adapté aux élèves, notamment au collège, avec un tronc commun destiné à tous, et permettant la progression à des rythmes différents ?

Il faut sans doute expliquer davantage les buts et les contenus des programmes, relier à l'environnement et à l'actualité. Il faut davantage impliquer les élèves, et les amener à faire travailler leur esprit. Actuellement les élèves subissent un empilement des connaissances en réponse à des objectifs en termes d'examen. Et l'étendue des connaissances est souvent contradictoire avec leur maîtrise (zapping). Les connaissances et les compétences transversales et pluridisciplinaires sont négligées, faute de temps.

Si l'on doit se satisfaire de l'élévation générale du niveau d'étude de la population, l'école ne doit pas servir à retarder l'accès au monde du travail et donc à masquer le chômage.

10 Comment organiser et améliorer l'orientation des élèves ?

Lors des deux demi-journées, le débat porte sur des échanges d'expériences d'élèves et de parents à propos de l'orientation. Les principaux constats qui apparaissent sont décrits ci-dessous.

A l'occasion des premiers choix, en troisième et seconde, la connaissance des métiers et des filières de formation est souvent insuffisante. Parfois le témoignage fait apparaître une confusion entre métier, fonction et formation. Pour certains élèves, éventuellement parents aussi, il semblerait qu'une formation débouche sur un seul métier ou qu'une formation conduise systématiquement à un métier donné. Un chef d'entreprise regrette que certains élèves ne connaissent pas la profession de leurs

parents et se contentent de donner le nom de l'entreprise ou de la collectivité dans laquelle ils travaillent.

D'importantes disparités existent sur la nature et les modalités d'information. Dans certains collèges, le niveau d'information sur l'orientation peut être limité au choix des enseignements de détermination de seconde avec la seule perspective d'un baccalauréat général. Chaque élève devant se débrouiller pour envisager sa poursuite d'études post-bac. Dans d'autres collèges, des forums des métiers sont organisés chaque année avec la participation de professionnels.

La documentation écrite sur l'orientation semble satisfaisante. Elle est insuffisamment complétée par l'intervention des COP (Conseiller d'Orientation Psychologue) et des professeurs. Ces derniers sont-ils aptes – motivation et formation – à assurer un relais pertinent ?

Les enseignements de détermination sont perçus comme une présélection de l'orientation en fin de seconde. Dans les classes qui suivent un enseignement de LV3, les enseignements scientifiques du tronc commun sont souvent négligés par une majorité d'élèves attirés par les filières littéraires. A contrario, le choix ISI (Initiation aux Sciences de l'Ingénieur) et ISP (Informatique et Systèmes de Production) conduit souvent à une primauté des enseignements scientifiques. Cela induit des difficultés dans l'application concrète de la détermination en seconde.

En outre, certains élèves éprouvent des difficultés à choisir les enseignements de détermination de seconde, en raison du manque de lisibilité de certains intitulés et du manque d'information sur les contenus effectifs.

Beaucoup d'élèves ne savent pas quelle profession ils veulent exercer au terme de leurs études et éprouvent des difficultés à se projeter dans un futur qui leur paraît lointain. Ils préfèrent alors, souvent avec l'incitation voire la contrainte des parents, les filières générales afin de disposer de plus de possibilités et pouvoir repousser le choix d'une spécialisation après le baccalauréat, voire au terme d'une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE).

Le choix d'une filière STI (Sciences et Techniques Industrielles) est perçu comme contraignant pour la poursuite d'études, notamment au-delà de bac+2, et pour le changement éventuel de spécialité.

A contrario, des élèves ayant un projet ou une passion très affirmés expriment une gêne dans leur choix d'orientation en raison de l'influence des parents et professeurs qui les poussent dans des filières trop « générales ».

Au-delà des constats partagés, le débat porte sur quelques sujets qui ne permettent pas de faire émerger une position d'ensemble des participants.

La classe ou l'âge le mieux adapté au choix d'orientation est extrêmement variable selon les centres d'intérêt des individus.

L'opportunité de proposer, notamment en troisième et en terminale, des modules de préparation à l'année suivante – adaptation au « rythme lycée » ou prise de notes en faculté – recueille des avis opposés. Ces modules auraient l'avantage de faciliter l'année suivante mais alourdiraient l'année en cours ou s'effectueraient au détriment d'autres apprentissages. De plus, n'y a-t-il qu'une manière de se préparer et qu'une possibilité de poursuite ou faudrait-il envisager une grande variété de propositions ? Le débat se conclut sur la formulation de deux propositions :

Offrir aux élèves, en particulier au collège, par l'intervention de professionnels, d'étudiants et d'élèves de lycée, une meilleure information sur les métiers et les filières de formation.

Mieux prendre en compte, éventuellement par la validation de modules, les centres d'intérêt ou passions des élèves dans le processus d'orientation.

Ces propositions peuvent être complétées par une attente forte, exprimée à plusieurs reprises : le développement des passerelles entre formations permettant à chacun de se construire un parcours de formation initiale adapté à sa personnalité et à l'évolution de ses besoins ou aspirations.

18 : Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?

L'efficacité de l'Ecole exige-t-elle plus de décentralisation ? :

La première étape de la décentralisation, issue des lois Defferre, a permis un transfert de compétence vers les collectivités locales. L'entretien, la rénovation et l'équipement des collèges et lycées ont été améliorés par une meilleure utilisation locale des moyens. Mais cette première étape a également mis en évidence les différences de moyens entre les régions : gratuité des manuels scolaires pour quelques régions et départements ; pas pour les autres par insuffisance de moyens ou de volonté.

Il faut que l'Etat garde la maîtrise du contenu des formations et des diplômes : l'efficacité de l'Ecole ne réside pas seulement dans l'adaptabilité économique des élèves. L'Ecole française a la

spécificité de former des agents technico-économiques mais également des citoyens. Il faut conserver cette caractéristique de formation humaniste au sein de l'Europe.

L'excès de décentralisation ne permet plus d'avoir une vision d'ensemble et à long terme de l'adéquation entre les besoins de la société et les formations nécessaires. Ce débat tombe à pic pour recentrer et rééquilibrer les choix de formation en fonction des départs en retraite dans les dix années à venir et au-delà.

Tout transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales doit être accompagné du transfert des moyens financiers. Cela semble être loin d'être le cas aujourd'hui et c'est un réel sujet d'inquiétude pour tous : parents, élèves et enseignants.

Les lois de décentralisation existantes assurent déjà une très large autonomie aux structures locales et permettent un maximum d'efficacité. Davantage de décentralisation n'apporterait rien de plus si ce n'est un accroissement des inégalités entre les différentes collectivités locales. La perte du statut national des formations et des diplômes serait préjudiciable à l'homogénéité de la communauté nationale.

Quelles compétences l'Etat doit-il absolument conserver ? :

Les Régions ne disposent pas toutes du même potentiel fiscal et il y a des inégalités importantes d'une Région à l'autre. L'Etat doit être un régulateur de ces inégalités afin que jouent les solidarités nationales et que soient évités les égoïsmes régionaux qui se feront au détriment des enfants les plus défavorisés.

Il appartient à l'Etat d'assurer la cohérence dans les formations sur l'ensemble du territoire et surtout la solidarité inter-régions par un rééquilibrage des moyens financiers. De plus, on ne peut pas transférer des compétences, donc des charges, aux collectivités sans garantir les ressources.

Le socle national des programmes est indispensable pour permettre le déplacement parfois obligatoire (déménagement) d'une région à une autre.

L'Etat doit garder un contrôle fort sur les lycées et les Régions afin d'imposer le respect des lois et leur cohérence solidaire entre les différentes structures.

L'Etat doit garder le contrôle et la régulation de diplômes qui doivent conserver leur caractère national.

19 : Faut-il donner davantage d'autonomie aux établissements et accompagner celle-ci d'une évaluation ?

Quelles marges de manœuvres nouvelles faudrait-il donner aux établissements scolaires ? :

L'autonomie des établissements ne doit pas conduire à une prise de contrôle par les régions qui orienteraient le système scolaire vers les besoins à court terme des industriels locaux.

Le souci légitime de répondre aux besoins des entreprises ne doit pas conduire à une prise de contrôle des programmes par ceux-ci.

L'autonomie doit éviter la mise en concurrence des établissements ainsi que la confiscation du pouvoir par certains personnels de direction.

Pour les parents, l'autonomie nouvelle doit permettre une évolution des structures de fonctionnement :

- création de systèmes de tutorat pour mieux encadrer et suivre le travail des élèves.
- développement des systèmes d'aide en groupe de soutien pour permettre des remises à niveau.
- diminution des heures de cours théoriques et augmentation des heures encadrées en groupe réduit.
- le retour aux modules est nécessaire pour les matières conduisant à des épreuves orales.

Davantage d'autonomie doit conduire à plus de liberté d'organisation, de construction de projets associant professeurs, élèves et parents, à plus de sentiment d'appartenance à la communauté scolaire. Tout cela dans un socle qui reste national.

Avant d'instaurer de nouvelles marges de manœuvre, il est préférable de mettre en œuvre toutes celles qui existent actuellement et d'utiliser les moyens déjà en place. Avant de réformer, IL FAUT UN BILAN.

Le renforcement du CVL peut permettre une amélioration du fonctionnement du système.

L'augmentation des pouvoirs et du rôle du CA est préférable à l'augmentation des pouvoirs du chef d'établissement. La composition actuelle des CA est satisfaisante et elle doit être conservée. Le proviseur doit en être l'animateur mais pas le décideur solitaire.

L'instauration d'un réel dialogue entre les membres de la communauté scolaire dans le cadre des textes existants devrait permettre l'instauration d'une confiance et d'un respect réciproque propres à améliorer le fonctionnement des établissements.

Qui doit conduire l'évaluation des établissements ? Sur quels critères et de quelle manière ? :

La définition des missions des établissements et des personnels et leurs contrôles doivent rester nationaux.

L'évaluation administrative existe déjà mais les acteurs et utilisateurs du système éducatif la méconnaissent en raison d'un manque de circulation de l'information.

L'évaluation des établissements doit permettre d'analyser les conditions de fonctionnement pour améliorer les points faibles et renforcer les points forts. Elle ne doit, en aucun cas, conduire à un classement subjectif qui avec la libération de la carte scolaire conduiraient à des stratégies visant à aller dans les "bons lycées" et à éviter les "mauvais".

L'évaluation peut conduire à une redistribution des moyens mais elle ne doit pas servir d'alibi à des réductions de ces mêmes moyens.

L'espace d'autonomie doit s'inscrire dans un cadre national garanti et contrôlé par l'Etat et assurant l'égalité de tous les élèves quels que soient l'établissement, le département ou la région dans lesquels ils se trouvent.

Trois priorités pour l'École (une phrase par priorité)

1 L'école doit assurer la formation générale de base de l'élève pour le préparer à sa vie de citoyen et lui permettre de suivre, dans le cadre de sa vie professionnelle, diverses formations d'adaptation à l'emploi dans les meilleures conditions.

2 Affirmer la fonction régulatrice de l'Etat pour assurer la solidarité entre les régions et les établissements.

3 Assurer la mobilité des élèves et des enseignants et développer des réseaux de partenariat(établissements et entreprises au sein de l'espace élargi de l'Union Européenne.